

*Cpoux*

TABLE.

*Cpouses*

11	<i>Richmer Martin</i>	<i>Garette Catherine</i>
15	<i>Erouet Etienne Michel</i>	<i>Boucher Desirée Armandine</i>
20	<i>Vallé Louis Francois</i>	<i>Degrave Louise Aglaée</i>

DÉPARTEMENT



DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT communal de *S<sup>t</sup> Denis*

COMMUNE d'*Clubervilliers*

DOUBLE REGISTRE

Des Actes de Mariage de l'an 1835

GÉRARD, PAPETIER DE L'ÉTAT CIVIL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,  
des Ministères des Finances, des Affaires Étrangères, de la Marine et des Colonies, etc., etc., etc.  
RUE DU PAON-SAINT-ANDRÉ, N° 8.

Le présent Registre contenant *vingt six* feuillets,  
servira pendant l'an 1835 à inscrire les actes de Mariage de la Commune  
d' *Aubervilliers* Arrondissement communal  
de *St Denis*, à l'effet de quoi il a été coté par première  
et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du  
Code Civil, par moi soussigné *Jug*  
du Tribunal de première instance du  
Département de la Seine.



Paris, le *02* Décembre an *mil huit cent trente quatre*

*au*

*No 101*  
*Julien*  
*ou*  
*Varemmes*

*Premier feuillet*  
Du sept Février Mil huit  
cent trent cinq à *soix*  
Acte de Mariage de *Julien*  
*Nicolas Francois*  
garçon *Boulanger* demeurant à *Aubervilliers* rue du moulin  
n° *à* *Coivrel* Département de la Seine, le *vingt sept Mai*  
*Mil huit cent onze* âgé de *vingt trois ans et huit mois*  
fils légitimes quant au mariage de *Denis Julien*  
*Marchand* grainetier *Déjà* à *Coivrel* le *seize avril*  
*Mil huit cent vingt cinq* et de *Marie Elisabeth*  
*Taupin* sa femme *Journaillière* âgée de *cinquante neuf ans*  
demeurant audit lieu de *Coivrel* à la présente et  
acceptant *D'une part*

*Mlle Louise Esther Varemmes*  
Centenaire demeurant à *Aubervilliers* rue aux Reines  
Nommée *quarante quatre ans* elle est née le *neuf Juin*  
*Mil huit cent dix* âgée de *vingt quatre ans et sept mois*  
fille majeure de *Denis Nicolas Varemmes* *Marchand*  
*Orvin* *Déjà* à *Aubervilliers* le *sept sept Jours* *mil*  
*huit cent treize* et de *Marie Nicolle Barry* son épouse  
aussi *Déjà* à *Aubervilliers* le *vingt six Décembre Mil*  
*huit cent vingt deux* La dite *Mlle Varemmes* assistée de  
*M<sup>r</sup> Pierre Francois Barry* *Marchand* *Epiciers* âgé de  
*cinquante six ans* demeurant en cette Commune rue  
*Chesson* son oncle maternel, nommé tuteur par le *délégation*  
du *Conseil de famille* venue par *Monsieur le Juge* de  
*Paris* du *Conseil de Saint Denis* le *trois Jours*  
*mil huit cent vingt trois* *Augustine* lequel dit *Denis*  
*Barry* est à ce présent et acceptant *D'autre part*

Les actes préliminaires sont la promesse de présent  
Mariage publiée en cette mairie le *dimanche* *vingt*  
*cinq Jours* *deux* et *premier* *Février* *présent* *mois*  
et en celle de la Commune de *Coivrel* le *ste* *Jours* et  
y affiché aux termes de la loi sans opposition les  
actes de *naissance* du *groom* l'acte de *décès* du *père*  
de l'*groom* ceux du *père* et *mère* de l'*groom* et l'*extrait*

de publication, d'être par le Maire de la dite Commune  
de Coirel, de quelle piece dument en forme et ex  
prographie par le sponx, et non marié, et qui sera  
deposé au Greffe du Tribunal Civil de la Seine  
avec l'un des double du présent acte, pour y être  
annexé il a été fait lecture et de chapitre du code  
Civil relatif au mariage.

Le D<sup>ix</sup> sponx, présent en la Mairie ont séparément  
déclaré à haute voix prendre en mariage l'une M<sup>lle</sup>  
Louise Esther Vazemmes, et l'autre M<sup>r</sup> Nicolas  
François Jullien.

Le tout en présence de 1<sup>o</sup> Jean Louis Augustin  
Legent, Tailleur d'habits, âgé de quarante cinq ans, Contre  
de l'Époux, demeurant à Aubervilliers.

2<sup>o</sup> Jean François Alvain Jullien, Marchand Boulangier, âgé de  
vingt quatre ans, père ami de l'Époux, demeurant à Aubervilliers.

3<sup>o</sup> Louis Vincent Hardy, Charolier de Région d'homme, Capitaine Titulaire  
âgé de soixante trois ans, Contre de l'Époux, demeurant à St Denis.

4<sup>o</sup> Et Antoine Christophe Selier, Cultivateur, âgé de cinquante six ans,  
ami de l'Époux, demeurant au dit lieu d'Aubervilliers.

Tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître le  
Époux et savoir que c'est sans erreur si dans l'acte de

naissance de l'Époux, la mère n'a été prénommée, que

Mari Elisabeth, tandis que ses véritables prénoms

sont Marie Elisabeth Augustine, que c'est également

sans erreur si dans l'acte de naissance de l'Époux la

mère n'a été prénommée que Marie Nicolle, tandis

que ses véritables prénoms sont Marie Françoise

Nicoll.

L'Époux non a Justifié avoir satisfait  
la loi sur le recrutement de l'armée pour le canton de  
maignelay, Département de l'Oise pour la classe  
mil huit cent trente six, ainsi qu'il résulte du certificat  
qu'il nous a exhibé.

Après quoi, Nous, Jean Guenier, Nicolas  
Lemoine, Maire de la Commune d'Aubervilliers, faisant  
la fonction d'officier de l'état civil, avons prononcé

au nom de la loi que Nicolas  
François Jullien et  
Louise Esther Vazemmes  
en mariage. Nous en avons dressé le présent acte  
quale sponx, la mère de l'Époux, le tuteur de l'Époux  
et les témoins abnommes, le tout après lecture à  
eux faite.



fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

Le surnuméraire Julien 177. L'Époux

Legent J. F. J. Jullien

a O Selier Hardy

L. J. Hardy

Mangeot  
et  
Lezoux

Hardy  
M  
L J

A vous en première  
place de vous  
Thomas Robert  
Gourmès, âgé de  
quatre ans, le huit cent  
mil huit cent trente six.

L. M. Hardy  
M. L. J.

Du D<sup>ix</sup> sponx, mil huit cent trente six à dix  
heures du soir.

Acte de mariage de Louis Antoine Mangeot,  
Journalier, demeurant à Aubervilliers, âgé de vingt sept ans et deux mois, fils

majeur de Louis Antoine Mangeot, Journalier, demeurant  
à Aubervilliers le quatre Janvier mil huit cent trente six,

et de Marie Genevieve Hardy, son épouse, née à Aubervilliers le six  
huit mai mil huit cent trente six.

à Aubervilliers le six huit mai mil huit cent trente six.

Et Marguerite Lvi Lezoux, Journalière  
demeurant à Aubervilliers, née à Gousselle (Saint Oise)

fille majeure le huit au mois mil huit cent trente six  
âgé de vingt sept ans et dix mois, fille majeure

de François Lezoux, Cultivateur, âgé de soixante cinq  
ans, demeurant au dit Gousselle et de Denise Vallée

son épouse, née au même lieu le six septembre  
mil huit cent seize. Le père présent et consentant

Le acte prénommé sont: la promesse de  
présent mariage, sont la promesse de présent mariage

D'une part.  
D'une part.

publié en cette Mairie le Dimanche Vingt cinq  
 Mars et deux jours mit huit cent quatre vingt et de la  
 Mairie de Lyon le huit et quinze jours de  
 l'adite année et y affiché aux termes de la loi sans  
 opposition, les actes de naissance des Epoux,  
 les actes de décès des père et mère de l'Epoux,  
 ceux des décès de la mère de l'Epoux et de son  
 premier mari, les quelle pièces furent en forme  
 et paraphées par les Epoux et nous au point et  
 qui furent déposés au Greffe du Tribunal civil  
 de la Seine, avec l'un de double du présent acte,  
 pour y être annexés il a été fait lecture et  
 du chapitre du Code civil relatif au mariage  
 lesdits Epoux présents en la Mairie ont  
 librement déclaré à haute voix, prendre un  
 mariage, l'un Marguerite Lvi Leroux,  
 et l'autre Louis Antoine Mangeot.  
 Le tout en présence de 1<sup>er</sup> François Forquet,  
 Notaire Ruffines de la, âgé de trente neuf ans, Comis  
 Germain de l'Epoux, demeurant à Aubervilliers  
 2<sup>o</sup> Claude Antoine Mangeot Notaire, âgé de vingt six ans  
 fils de l'Epoux demeurant aussi à Aubervilliers  
 3<sup>o</sup> Jean Charles Leroux, Notaire, âgé de trente six ans  
 ami de l'Epoux demeurant aussi à Aubervilliers  
 4<sup>o</sup> Nicolas Demare, propriétaire, âgé de trente six  
 ans, ami de l'Epoux demeurant aussi à Aubervilliers  
 tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître  
 les Epoux, et savoir que le civil et civil de l'Epoux  
 l'Epoux nous a satisfait avoir satisfait  
 à la loi sur le recitement de l'armée et par porteur  
 d'un congé d'infirmité qu'il nous a exhibé  
 Après quoi nous, Jacques Bezieren adjoint  
 au Maire de la Commune d'Aubervilliers, faisant  
 par délégation, la fonction d'officier de l'Etat  
 civil avons prononcé au nom de la loi que  
 Louis Antoine Mangeot, et Marguerite  
 Lvi Leroux, sont unis en mariage

Sont ici des mari  
 qu'ils ignorent ou et  
 le lieu de leur domicile  
 domicile

Mouvement dressé le  
 présent acte que l'Epoux  
 et de quatre témoins ont signé  
 et son père ayant déclaré sa volonté de l'interpeller  
 fait en la Mairie et publiquement  
 conformément à la loi  
 Mangeot Louis Forquet Mangeot  
 Demare Leroux  
 Maires  
 adjoints



N<sup>o</sup> 3  
 Peignez  
 et  
 Doux  
 Femme Devaux

Du Douze Mars Mil huit cent quatre vingt et dix heures  
 du matin.  
 Acte de Mariage de Louis Alexandre  
 Peignez, arpenteur Géomètre, demeurant chez sa mère  
 à Aubervilliers rue du moulin numéro quarante six à  
 l'ère, Département de l'Oise, le Vingt quatre Mars  
 Mil huit cent seize âgé de dix huit ans et onze mois  
 fils mineur de Jean Baptiste Peignez, en son vivant  
 substitué, décédé à Aubervilliers le Vingt trois mai  
 Mil huit cent trois, et de Marie Agnès  
 Quantin, son épouse, substitutrice, âgée de cinquante deux  
 ans, à ce présente et acceptant  
 Et de Louis Doux, Marchand Mercier,  
 demeurant aussi à Aubervilliers, rue du moulin numéro  
 quarante ou elle est née le trente un mars mil huit cent  
 huit, âgé de Vingt six ans et onze mois, fils majeur  
 de Gerard Doux, en son vivant Marchand de son  
 père à Aubervilliers le dix huit mars mil huit cent  
 treize et de Marie Cecile Benault de sa mère, rentière  
 âgée de soixante deux ans, demeurant à Aubervilliers  
 laquelle est à ce présente et consentant, l'acte de  
 Doux, leur en premières noces de Pierre Jacques  
 Devaux, en son vivant Mercier, décédé au même lieu  
 le treize août Mil huit cent trente deux  
 Les actes préliminaires sont la promesse de  
 présent mariage, publiée en cette Mairie le dimanche  
 premier et huit Mars Mil huit cent quatre vingt et dix  
 et y affiché aux termes de la loi, sans opposition, les actes

De Meubles Des Epoux et ceux des Veuves de l'Epoux  
et de l'Epouse, et leurs biens, de quelle piece l'unement  
en forme et paraphes par les parties et non Meubles  
et qui seront déposés au greffe du Tribunal Civil de la  
Seine avec l'un des doubles du présent acte pour y  
être annexés il a été fait lecture et du chapitre du  
Code Civil relatif au Mariage

Lesdits Epoux présents en la Mairie ont séparément  
dit à haute voix prendre en Mariage l'un  
Adele Doux et l'autre Louis Alexandre  
Reigney.

1.° Le tout en présence de 1.° François Joseph  
Burchart, Comptier, âgé de trente un ans, beau-frère de l'Epouse  
à cause de Louise Goy Reigney, demeurant à Aubervilliers  
2.° François Cabouat, Marchand Epoux, âgé de trente ans  
beau-frère de l'Epouse, à cause de Suzanne Reigney, son Epouse,  
demeurant à Aubervilliers.

3.° Jean Joseph Doux, Marchand de vin, âgé de trente  
sept ans, frère aîné de l'Epouse, demeurant à Aubervilliers.

4.° Et Jean Thomas Doux, Bourcier, âgé de  
trente ans, autre frère de l'Epouse demeurant à Aubervilliers  
tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître  
les Epoux.

Après quoi nous Jean Gouvier Nicolas Simon Maire de  
la Commune d'Aubervilliers, faisons la fonction d'officier de  
l'Etat Civil, avec prononcé au nom de la loi que Louis  
Alexandre Reigney et Adele Doux sont unis en mariage  
Nous en avons dressé acte qui les Epoux et les témoins ont signé  
après avoir lu.

fait en la Mairie et publiquement conformément à la loi.  
L. A. Reigney a Doux M. A. Quantin

m. c. benault J. Burchart J. C. Cabouat  
J. Doux J. L. Doux  
L. A. Reigney

N<sup>o</sup> 4  
Meunier  
Henry.

Du premier Mai soit huit  
heures à dix heures du  
Matin.



Acte de Mariage

De François Benjamin Meunier, Cultivateur,  
demeurant chez ses père et mère à Aubervilliers, rue de  
Mouches numéro cinquante deux, ou il est né le dix-neuf  
Mars, Mil huit cent dix, âgé de vingt trois ans et  
un mois fils mineur quant au Mariage de Nicolas  
Benjamin Meunier, Cultivateur, âgé de quarant  
quatre ans, et de Louise Genesme, son épouse,  
agée de quarant trois ans, à ce présent et  
acceptant.

D'une part  
Et Marie Laurence Fleury, Cultivatrice  
demeurant chez sa père et mère à Aubervilliers rue  
Charon numéro dix, ou elle est née le vingt quatre Mars  
Mil huit cent quinze, fille mineure de Charles  
François Fleury, Cultivateur, âgé de soixante  
cinq ans, et de Marie Angelique Bozier,  
son épouse, âgée de cinquante cinq ans, à ce présent  
et acceptant.

Les actes préliminaires, sont: la promesse de  
présent mariage, publiée en cette Mairie le dimanche  
doux et dix neuf avril dernier, et y affiché aux  
termes de la loi sans opposition; et les actes de  
Mairie des Epoux, de quelle piece furent  
en forme, il a été fait lecture et du chapitre du  
Code Civil relatif au Mariage.

Lesdits Epoux, présents en la Mairie ont  
séparément dit à haute voix, prendre en Mariage  
l'un Marie Laurence Fleury, et l'autre François  
Benjamin Meunier.

Le tout en présence de 1.° M. Augustin Bonnet,  
ancien Capitaine de Gendarmerie de la Légion d'Orléans,  
et de Saint Vladimir de Russie, âgé de soixant ans demeurant à Paris.

2.° Jean François Genesme, Cultivateur, âgé de soixant  
six ans, aîné maternel de l'Epouse demeurant à  
Aubervilliers.

3<sup>o</sup> Louis Emile Fleury, Cultivateur, oncle  
paternel de l'Épouse, âgé de quarante huit ans,  
demeurant à Aubervilliers.

4<sup>o</sup> St Louis Michel Benjamin Borelles, Cultivateur  
âgé de quarante sept ans, oncle maternel de l'Épouse,  
demeurant aussi à Aubervilliers. Les deux Borelles  
sont quatre témoins qui ont déclaré bien connaître  
les Époux.

L'Épouse nous a Justifié avoir satisfait à toutes  
les obligations de l'armée pour le content de Saint  
Denis, Département de la Seine, pour la Classe de  
Mil huit cent huit deux.

Après quoi, Nous, Jean Genesvère Nicolas  
Lemoine Maire de la Commune d'Aubervilliers  
faisant la fonction d'Officier de l'État civil, par son  
prononcé au nom de la loi que François  
Benjamin Meunier et Marie Laurence  
Fleury, sont mis en mariage nous en avons dressé  
le présent acte que les Époux, leur père et mère et les  
témoins ont signé au nom après lecture exacte de par  
de l'Époux, qui a déclaré le savoir.

Fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

Le 3<sup>o</sup> Meunier M. L. Fleury Borelles  
J. L. Gendarme le Fleury

M. le gendarme c. Fleury  
M. Borelles

Le deux Mai, Mil huit cent huit cinq à midi  
Acte de Mariage de Michel Raison  
garçon de magasin, demeurant à Paris, rue des  
Lombards, numéro onze, né à Corpey, Département de  
la Mayenne le quinze fructidor an neuf, Correspondant

N<sup>o</sup> 5  
Raison  
en  
Bordieu

au deux Septembre Mil huit  
cent huit, âgé de trente trois ans  
et huit mois, fils majeur de  
en son vivant, Laboureur, décédé à Corpey, même  
Département le huit Janvier mil huit cent huit,  
et de Louise Biron son épouse, fille d'ancien  
de Belay, décédé Département, laquelle a donné son  
Consentement au présent mariage, par acte passé  
devant M<sup>rs</sup> César Giffard, notaire à la commune de  
Corpey, le deux avril, Mil huit cent huit deux.



Jean Raison

D'anne par  
Et Genesvère Prudence Borelles  
Cultivateur, demeurant chez sa père et mère à Aubervilliers  
rue aux primes numéro vingt sept, en elle est née le quatre  
avril mil huit cent huit, âgé de vingt six ans, fille  
majeure de Jean Baptiste Borelles, Marchand et  
M<sup>rs</sup>, âgé de cinquante cinq ans, et de Genesvère  
Marie, son épouse, âgé de quarante neuf ans  
à ce présents et consentant.

Les actes préliminaires sont la promesse de  
présent mariage public en cette Mairie le dimanche  
vingt neuf mai et cinq avril dernier et y affiché  
auprès de la loi sans opposition de la loi de  
Naillonne des Époux, l'acte de décès de père et  
l'Époux, le contentement de sa mère et la certification  
de non opposition délivré par le Maire de la commune  
arrondissement de Paris, laquelle pièce est  
en forme paralytique par les Époux et non usé joint  
et qui sont déposés au greffe du tribunal civil  
de la Seine, avec l'original du présent acte  
pour y être annexés et a été fait lecture et du  
Chapitre du Code civil relatif au mariage.

Lesdits Époux présents en la Mairie ont séparément  
déclaré à haute voix prendre en mariage, l'un Genesvère  
Prudence Borelles et l'autre Michel Raison  
Le tout en présence de M<sup>rs</sup> François Trugue  
Fillet, Mécanicien, âgé de cinquante huit ans, assis de  
l'Époux, demeurant à Aubervilliers.

2<sup>o</sup> Antoine Fautrier, Journalier, âgé de trente  
un ans, Cultivateur, demeurant à  
Aubervilliers

3<sup>o</sup> Louis Desire Berrier, exerçant la profession  
de maçon, âgé de vingt deux ans, fils de l'Époux  
demeurant à Aubervilliers

4<sup>o</sup> St Louis Nicolas, Fournier, Cultivateur, âgé de  
trente ans, veuf de l'Épouse, demeurant à la  
Courneuve, Département de la Seine, Canton de Saint Louis  
trois quatorze hémion qui ont dû être bien connus  
les Époux.

Après quoi nous Jacques Mezières  
réjoint au Maire de la Commune d'Aubervilliers  
faisant la fonction d'Officier de l'État civil et  
prononçant au nom de la loi que Michel Pélissier  
et Geneviève Baudouin sont mis  
en mariage, nous avons écrit le présent acte que  
les Époux et les dits témoins ont signé avec nous  
après lecture faite.

fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

M. Pélissier 9<sup>is</sup> Cordier (g) fils  
a fait par S. D. Berrier & A. Fautrier  
J. B. Berrier 9<sup>is</sup> Mezières

N<sup>o</sup> C.  
Bentz  
en  
Bizu.

Du Sup. Mair. N<sup>o</sup> huit cent trente cinq à quatre  
huit de son.

**Acte de Mariage de François**  
Joseph Bentz, Journalier, demeurant à Aubervilliers  
au sup. N<sup>o</sup> cinquante, depuis quatre ans  
à Balbronn, Département du Bas Rhin  
deux ans N<sup>o</sup> huit cent six, âgé de vingt huit ans  
et six mois, fils majeur de François Thomas  
Bentz, Journalier, âgé de soixante six ans  
lequel a donné son consentement au présent mariage  
par acte passé devant M<sup>o</sup>. Charles Douard Ruchon  
notaire à la résidence de Strasbourg, N<sup>o</sup> Département



193  
B

Wasselonne N<sup>o</sup> 12 Département  
le Sup. Mair. N<sup>o</sup> huit cent trente  
cinq et de Catherine Ley, son  
épouse née de Balbronn, le huit Septembre mil huit  
cent vingt neuf.

Et Christine Kirm, Cuisinière, demeurant  
à Paris, rue de la Courcœur N<sup>o</sup> cinquante quatre n<sup>o</sup> 10  
Brumath, Département du Bas Rhin, le six  
Decembre mil huit cent trois, âgé de trente six ans et  
quatre mois, fille majeure de François Joseph  
Kirm, en son vivant Vitrier, D<sup>o</sup> au mineur  
le cinq Juillet mil huit cent deux, et de Berthe  
Schwal, son épouse, tous deux décédés, le  
huit février mil huit cent vingt quatre.

Les actes préliminaires sont, la promesse de  
présent mariage, publiée en cette Mairie le dimanche  
vingt neuf Mars et cinq Avril dernier et y affiché  
aux termes de la loi, sans opposition et la Mairie  
du quatrième arrondissement de Paris, les mêmes jours.  
Les actes de Naissance des Époux, l'acte de décès de  
la mère de l'Époux, le consentement de son père  
et le acte de décès de son père et mère de l'Épouse  
desquelles pièces furent en forme paraphées par  
les Époux et nous réjoint, et qui seront déposés  
au greffe du Tribunal civil de la Seine avec l'un de  
nos doubles du présent acte, pour y être annexés et être  
fait lecture et du Chapitre du Code civil relatif au  
Mariage.

Les dits Époux présents en la Mairie, ont  
Déclaré devant nous, à haute voix, prendre en mariage  
l'un Christine Kirm et l'autre François Bentz.  
Le tout en présence de St Nicolas Kabbé  
Raffin, âgé de quarante six ans, ami de l'Époux,  
demeurant à Aubervilliers  
Et Louis Martin Marchand, D<sup>o</sup>, âgé de  
trente quatre ans, ami de l'Épouse, demeurant à  
Aubervilliers.

3<sup>e</sup> George Jacques Fink Raffinier, age de quarante ans, au lieu de l'Époux, demeurant à Aubervilliers

4<sup>e</sup> M<sup>r</sup> de Charles Royet, Journalier, age de trente trois ans, au lieu de l'Époux, demeurant à Aubervilliers. Sur ce que lesdits numéros 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître les Époux et Savoir que le père et mère de l'Époux sont vivants et qu'ils ignorent ou et le lieu de leur domicile.

L'Époux nous a Justifié avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée pour le canton de Mantes le Département de Val de Seine, pour la classe de mil huit cent vingt huit.

Après quoi nous, Jacques Nozieres, au point au Maire de la Commune d'Aubervilliers, agissant en vertu de sa députation, faisant la fonction d'officier de l'état civil, avons prononcé au nom de la loi que François Joseph Bentz et Christine Nozieres sont unis en mariage, nous en avons dressé acte que les parties et les témoins ont signé une fois après lecture.

fait en la Mairie et publiquement conformément à la loi.

F. Bentz, J. J. Fink, Ch. Royet, Maires

Du treize Juin, Mil huit cent trente cinq, à sept heures du soir.

Acte de Mariage de Jean Baptiste Sie. Prot, Journalier demeurant à Aubervilliers

sur une numéroté quatorze, rue de l'Angeleur Département de la Seine le vingt quatre Juillet Mil huit cent dix sept, age de vingt quatre ans et dix mois, fils mineur, quant au mariage de Sébastien Prot, Couvreur, d'ici à Sceaux même Département le dix sept mai mil huit cent dix sept et de Anne Pickhomme son épouse, age de cinquante six ans, fruitière, demeurant au dit lieu de Sceaux,

N<sup>o</sup> 7  
Prot  
et  
Petit

à ce présent et Constante  
D'un part



Page 201  
B

M<sup>lle</sup> Elisabeth Leonore Petit

Couturière demeurant à Aubervilliers rue du moulin, elle est née le dix sept avril mil huit cent dix sept age de vingt neuf ans et un mois, fille majeure de Nicolas Petit, Cultivateur, d'ici à Aubervilliers le vingt cinq Janvier mil huit cent dix sept et de Marie Anne Barre, aussi d'ici à un même lieu le vingt huit mars mil huit cent trente quatre, à ce présent et constant. D'autre part

Les actes préliminaires sont: la promesse de mariage publiée en cette Mairie le dimanche vingt deux et vingt neuf Mars dernier, et en celle de la Commune de Sceaux, le dimanche vingt neuf Mars et cinq avril dudit dernier, et y affiché aux termes de la loi sans opposition, l'acte de naissance de l'Époux, et celui de la mère de son père, l'acte de naissance de l'Époux et ceux de la mère de sa mère et de sa grand mère, l'un et l'autre en forme d'acte fait lecture et du Chapitre du Code civil relatif au mariage.

Lesdits Époux présents en la Mairie ont séparément déclaré à haute voix prendre en mariage l'une Elisabeth Leonore Petit, et l'autre Jean Baptiste Sie Prot.

Le tout en présence de M<sup>r</sup> Jacques Gallois propriétaire, age de soixante deux ans, au lieu de l'Époux, demeurant à Aubervilliers.

2<sup>e</sup> Pierre Calvaire Baudouin, Couvreur, age de vingt neuf ans, au lieu de l'Époux, demeurant à Aubervilliers.

3<sup>e</sup> Séverin Joseph Petit, Journalier, age de quarante deux ans, au lieu de l'Époux, demeurant à Aubervilliers.

4<sup>e</sup> M<sup>r</sup> de Jean Baptiste Petit, Cultivateur, age de trent sept ans, au lieu de l'Époux, demeurant aussi à Aubervilliers.

Tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître les Époux et Savoir que le père et mère de l'Époux



Sont décidés mais qu'ils ignorent ou et le lieu de leur  
dernier domicile  
L'Époux non a satisfait à la loi  
sus le recrutement de l'armée étant porteur d'un congé  
en forme

Après quoi nous, Jacques Meziers, au point au  
Mairie de la Commune d'Auberbilliers, faisant la fonction  
de la Délégation, faisant la fonction d'officier de l'état  
civil avons prononcé au nom de la loi, que Marie  
Caplette, Né Prot, et Elisabeth Menore,  
Petit, sont unis en mariage, Nous en avons dressé  
le présent acte que l'Époux, la mère de l'Époux et  
le deux premier témoins ont signé avec nous, l'Époux et  
le deux dernier témoins ayant déclaré en la forme susdite,  
fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

Le Prot & Richomme.  
hausson  
Meziers

N° 8  
Meziers  
Bonneau

Le quinze Juin, Mil huit cent trente cinq  
à Mezière  
Acte de Mariage de Pierre  
François Meziers, Cultivateur demeurant  
chez son père à Auberbilliers, rue de Paris numéro  
quinze, ou il est né le neuf Mai, Mil huit cent  
huit, âgé de vingt sept ans et un mois, fils aîné  
de Pierre François Meziers, propriétaire, âgé de  
soixante trois ans, et de Marie Nicolle Boncier,  
son épouse décédée au dit lieu d'Auberbilliers, le  
vingt trois avril, Mil huit cent vingt neuf; le père  
à ce présent et consentant.

Et Demoiselle Julie Constance Bonneau  
Cultivatrice, demeurant chez son père et mère à Auberbilliers  
rue de Flandre, ou elle est née le onze avril Mil huit cent  
quinze, âgé de vingt ans et deux mois, fille Mineure

de Nicolas Laurent Bonneau  
propriétaire, et Cultivateur  
âgé de quarante cinq ans  
Marie Genevieve Nicolle Poisson, son épouse  
âgé de quarante sept ans, à ce présent et  
consentant.



Les Actes préliminaires sont: la promesse du présent  
mariage publiée en cette Mairie les Dimanches quatre  
Mars derniers et sept Juin présent mois et y affiché  
aux termes de la loi sans opposition; les actes de naissance  
de l'Époux et l'acte de décès de la Mère de l'Époux  
desquelles pièces dressées en forme il a été fait lecture  
et du Chapitre du Code Civil, relatif au mariage.

Les dits Époux présents en la Mairie, ont séparément  
déclaré à haute voix, grande en mariage l'un, Demoiselle  
Julie Constance Bonneau, et l'autre, Monsieur  
Pierre François Meziers.

Le tout en présence de 1° Jacques François  
Meziers, Cultivateur, âgé de soixante deux ans, oncle  
paternel de l'Époux, demeurant à Bellancourt. (dém. en vide).

2° Claude Soucier, Cultivateur, âgé de cinquante quatre  
ans, oncle maternel de l'Époux, demeurant à Auberbilliers.

3° Nicolas Alexandre Poisson, propriétaire, âgé de soixante  
quatorze ans, oncle maternel de l'Époux, demeurant à Auberbilliers.

4° Et de Louis Antoine Pingard, Cultivateur,  
âgé de quarante trois ans, oncle de l'Époux.

Demurant aussi au dit Auberbilliers et  
tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître  
les Époux.

L'Époux non a satisfait à la loi  
sus le recrutement de l'armée, pour le canton de Saint  
Denis, Département de la Seine, pour la Classe de Mil  
huit cent vingt huit.

Après quoi nous, Jean Genevieve Nicolas Lemoine  
Maire de la Commune d'Auberbilliers, faisant la fonction  
d'officier de l'état civil, avons prononcé au nom de la loi.

que Pierre Francois Mazies et Julie  
Constance Bonneau sont unis en mariage  
Nous en avons dressé le présent acte que les  
époux, le père de l'époux, le père et mère de l'épouse  
et les quatre témoins ont signés au son oïré lecture  
fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

Pf. Marie J. C. Bonneau  
n. L. Bonneau  
m. g. n. poisson  
Et. A. Poisson, L. A. Pingard J. F. major

C. Bondier

N° 9  
Chevalier  
en  
Maury

Le quatre Juillet Mil huit cent trente cinq,  
à trois heures après midi  
Acte de mariage de Pierre Antoine  
Chevalier Cultivateur demeurant à Saint ouen  
(Seine) ou il est né le vingt novembre Mil huit cent dix  
âge de vingt huit ans et sept mois fils majeur  
de Antoine Chevalier aussi cultivateur âgé de  
sixante ans et de Marie Catherine  
Froidure, son épouse, âgée de cinquante trois ans  
demeurant ensemble audit Saint ouen, à ce présents  
et consentants

de Marie Adelaide Maury, Cultivatrice  
demeurant à Aubervilliers ou elle est née le dix sept  
Mai mil sept cent quatre vingt dix sept, âgée de  
trente huit ans et un mois fille majeure de Pierre  
Christophe Maury, cultivateur, décédé en cette commune  
depuis Chermidor ou Douze, correspondant au sept août  
Mil huit cent quatre et de Marie Michelle Bercier  
son épouse aussi décédée à Aubervilliers le onze Mai Mil  
huit cent trente et vier en première nocce de Guillaume

neuf 205  
B



Laurence Legendre, Cultivateur  
d'ici à Saint ouen, le  
trente Douze, Mil huit cent

trente quatre  
d'un par

Les actes précédentes sont: la promesse de mariage  
publiée en cette Mairie le dimanche quatorze  
et vingt un Juin dernier, et à celle de la Mairie de Saint  
ouen le même Jour, et y affiché sans opposition  
les actes de naissance de l'époux, le acte de décès  
de son père et mère de l'épouse, et celui de décès de son  
premier mari toutes lesdites pièces furent en forme  
il a été fait lecture et du Code Civil Chapitre du code  
Civil relatif au mariage

Lesdits époux présents en la Mairie ont séparément  
déclaré à haute voix prendre en mariage l'un Marie  
Adelaide Maury, et l'autre Pierre Antoine  
Legendre, Chevalier

Le tout en présence de 1° Michel Froidure  
Cultivateur, Collégié de Saint ouen, oncle de l'époux, 2°  
Auguste Barroche, Cultivateur âgé de cinquante quatre  
ans, oncle de l'époux, tous deux demeurants à  
Saint ouen (Seine). 3° Le sieur Gabriel Maury, Cultivateur,  
âgé de trente deux ans frère de l'époux, 4° Et Basile Mercier,  
âgé de trente deux ans, beau frère de l'époux, demeurants à Aubervilliers  
tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître les  
époux et savoir: 1° que c'est pas erreur si dans l'acte  
de décès du premier mari de l'épouse elle a été nommée  
Bressière, tandis que son véritable nom est Maury;  
2° que ses aïeuls et aïeules sont décédés mais qu'ils  
ignorent ou et le lieu de leur dernier domicile, 3° Et qu'enfin  
il n'a à leur connaissance que lors de son décès de sa  
descendance il n'a point été nommé de Subrogé tuteur.

L'époux now a Justifié avoir satisfait à la loi sur  
le recrutement de l'armée pour le canton de Saint ouen  
pour la classe de Mil huit cent vingt dix

Après quoi nous Jacques Mezieres, adjoint au  
Maire de la commune d'Aubervilliers, agissant en vertu de  
la délégation, faisant les fonctions d'officier de l'état civil

ordon prononcée au nom de la loi que Pierre Antoine  
Chevalier, et Marie Adelaide Mouray, sont  
mis en mariage. Nous en avons dressé le présent  
acte que les parties et les témoins ont signé avec nous  
excepté l'époux et sa mère qui ont déclaré en le  
savoir de ce Interpellés après lecture.

fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

Je soussigné Maire  
à chevalier A Chevalier  
de M. de royaume à Baroche  
et G. Mouray B. Mercery

Maires

Du Dignus Septembre Mil huit cent trente cinq,  
à Paris

### Acte de Mariage de Antoine

Desire David, Cultivateur, demeurant chez son père  
à Aubervilliers, rue aux Reines numéro 59, au il est né le quinze  
Juin Mil huit cent dix sept, âgé de vingt trois ans et trois mois,  
fils mineur, quant au mariage, de Antoine Nicolas David,  
aussi Cultivateur, âgé de cinquante sept ans, et de Marie  
Anne Nateau, son épouse, née au même lieu le 29 Janvier  
Mil huit cent vingt quatre, le père présent et consentant

D'une part

A Marie Laurence Darby, Journalière, demeurant  
chez son père et mère à Aubervilliers rue du Landy, numéro 10, où  
elle est née le treize mai, Mil huit cent quinze, âgée de vingt  
ans et quatre mois, fille mineure de Jacques Guillaume  
Darby, Cultivateur, âgé de quarante neuf et de Marie Genevieve  
Bonnard, son épouse, âgée de cinquante ans, le père présent et  
consentant.

D'autre part

Le acte de mariage sous la promesse du présent mariage,  
publié en cette Mairie, le Dimanche vingt trois et trente deux  
derniers et y affiché sans opposition, les actes de naissance  
de l'époux et l'acte de décès de la mère de l'époux, de quelle

N<sup>o</sup> 10  
David  
en  
Darby.



207

pièces dument en forme il a été fait  
lecture et du chapitre de ce acte  
relatif au mariage.

Lesdits époux présents en la Mairie ont séparément déclaré  
à haut voix, prendre en mariage l'un Marie Laurence Darby,  
et l'autre Antoine Desire David.

Le tout en présence de 1<sup>o</sup> Claude Christophe David, Cultivateur,  
âgé de cinquante deux ans, oncle paternel de l'époux, demeurant à Aubervilliers

2<sup>o</sup> Antoine Christophe Sellier, Cultivateur, âgé de cinquante sept ans,  
ami de l'époux, demeurant à Aubervilliers

3<sup>o</sup> Denis Louis Bonnard, maçon, âgé de cinquante huit ans, oncle maternel  
de l'époux, demeurant à Aubervilliers

4<sup>o</sup> Et de Louis Christophe Sabot, Cultivateur, âgé de quarante six ans,  
oncle de l'époux, à cause de sa mère Anne Bonnard, demeurant à Aubervilliers

Les quatre témoins qui ont déclaré bien connaître le époux  
l'épouse et l'ont justifié avoir satisfait à la loi du 20 Ventose  
de l'année pour le Canton de Saint Denis Département de la Seine

pour la Chasse de Mil huit cent trente cinq.

Après quoi nous, Jean Genesio Nicolas Lenoire  
Maire de la Commune d'Aubervilliers, faisant la fonction de Maire  
de l'Etat civil, nous prononcés au nom de la loi que, Antoine  
Desire David, et Marie Laurence Darby,

sont mis en mariage.

Nous en avons dressé le présent acte que l'époux, le père de  
l'époux et les quatre témoins ont signé avec nous, le l'époux  
et le père et mère de l'époux ayant déclaré de le savoir  
de ce Interpellés après lecture.

fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

M. L. Darby J. A. David

C. C. David B. Bonnard Sabot

a. Selier

L. Lenoire

N<sup>o</sup> 11  
Demarç  
ou  
Bonneau.

Du Douze Octobre Mil huit cent trente cinq à Aubevilliers  
Acte de Mariage de Jean Bonneau  
Demarç, Cultivateur, demeurant à Aubevilliers  
rue Charrou, numéro huit, chez son père ou il est né le  
dix neuf Mars Mil huit cent neuf, âgé de vingt six  
ans et quatre Mois fils majeur de Nicolas Michel  
Demarç, aussi Cultivateur, âgé de soixante ans  
et de Marie Toussaint Leray, son épouse. Né le  
dix d'Aubevilliers le trente mars Mil huit cent deux  
le père et la mère ont consenti et consentent.

Mlle Marie Genevieve Madeleine  
Bonneau, Cultivatrice, demeurant chez ses père  
et mère à Aubevilliers rue de Flandre, numéro quatre  
ou elle est née le six avril Mil huit cent treize, âgée de  
vingt deux ans et six mois, fille majeure de Nicolas Laurent  
Bonneau, Cultivateur, âgé de quarant trois ans, et de  
Marie Genevieve Nicolle Poisson, son épouse, âgée  
de quarant huit ans, à ce présent et consentent.

Les actes préliminaires sont: la promesse de mariage  
publiée en cette Mairie le dimanche trois et  
vingt septembre dernier, et y a été observé aux termes de la loi.  
Sans opposition, les actes de naissance des époux et l'acte  
de décès de la mère de l'époux, desquelles pièces il  
est énuméré en forme il a été fait lecture et du chapitre de  
la loi civile relatif au mariage.

Les dits époux présents en la Mairie ont séparément  
déclaré à haute voix prendre en mariage l'une Mlle  
Marie Genevieve Bonneau, et l'autre Jean  
Bonneau Demarç,

Le tout en présence de N<sup>o</sup> Jacques Jean Demarç  
Cultivateur, âgé de soixante quinze ans, oncle paternel  
de l'époux demeurant à Aubevilliers

2<sup>o</sup> François Michel Leray, Cultivateur, âgé de cinquante deux ans,  
oncle maternel de l'époux, demeurant à Aubevilliers

3<sup>o</sup> Nicolas Alexandre Poisson, propriétaire, âgé de soixante  
quatorze ans, oncle de l'époux, demeurant à Aubevilliers

N<sup>o</sup> 12  
Degrave  
ou  
Lebonc.

L<sup>o</sup> Et de Louis Antoine Singard  
Cultivateur, âgé de quarante trois ans  
ou de l'époux demeurant aussi à  
Aubevilliers  
rue quatre quinze qui ont déclaré bien connaître les époux.  
L'époux nous a justifié avoir satisfait à la loi sur le  
recrutement de l'armée, sous le contour de Saint Denis  
Département de la Seine, pour la classe de Mil huit cent  
dix neuf.

Après quoi, Nous, Jean Genevieve Nicolas  
Lemoine Maire de la commune d'Aubevilliers, étant les  
fonctions d'officier de l'état civil, avons prononcé au nom de  
la loi que Jean Bonneau Demarç, et Marie  
Genevieve Madeleine Bonneau, sont unis en  
Mariage.

Nous en avons dressé le présent acte que les parties  
et les témoins ont signé avec nous, excepté Monsieur Jean  
Jacques Demarç, témoin qui a déclaré se le faire après lecture  
fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

M. G. M. Bonneau Jean Demarç

N. M. Demarç N. L. Bonneau

m g n poisson  
Leray L. A. Singard  
P. A. Lemoine  
Lemoine

N<sup>o</sup> 12  
Degrave  
ou  
Lebonc.

Du vingt trois Novembre, Mil huit cent trente cinq,  
à Aubevilliers.

Acte de Mariage de Nilsaire  
Napoleon Degrave, Cultivateur, demeurant  
chez Samier à Aubevilliers, rue Charrou ou il est né  
le vingt quatre novembre, mil huit cent sept, âgé de  
vingt sept ans, cinq mois et vingt neuf jours, fils majeur  
de Christophe Degrave, Cultivateur, Né le dix  
d'Aubevilliers le quatre août Mil huit cent  
trente un, et de Marie Catherine Therese Lemoine,

Son épouse Cultivatrice, âgée de cinquante six ans,  
à ce présent et consentant — D'un côté

**M<sup>lle</sup> Marie Catherine Lebon**  
Cultivatrice demeurant chez ses père et mère à Aubervilliers  
rue neuve numéro cinq ou elle est née le dix huit Janvier  
mil huit cent seize, âgée de dix huit ans et dix mois  
fille mineure de Pierre Jacques Lebon Cultivateur  
âgé de quarante cinq ans et de Marie Catherine  
Lebon son épouse âgée de quarante cinq ans, à ce  
présent et consentant — D'autre part

Les actes préliminaires sont: la promesse du mariage  
publiée en cette Mairie les Dimanches premiers  
et huit novembre présent mois, et y affiché aux termes  
de la loi sans opposition les actes de naissance des époux,  
et l'acte de décès du père de l'époux, de laquelle pièce  
il résulte en forme et a été fait lecture sur le registre  
de l'état civil de cette Commune et du Chapitre du  
Code civil relatif au mariage.

Lesdits époux présents en la Mairie ont séparément  
déclaré à haute voix prandre en mariage l'un l'autre  
**Marie Catherine Lebon**, et **Napoléon Degrave**.

Le tout au présent de N<sup>o</sup> Jean Pierre Davie,  
chargé à l'autre part, oulé maternel de l'époux demeurant  
à Aubervilliers

2<sup>o</sup> Jean Baptiste Thomas Degrave Cultivateur âgé de  
quarante quatre ans, oulé paternel de l'époux demeurant à Aubervilliers

3<sup>o</sup> Jean Louis Boudier Cultivateur, âgé de quarante neuf ans, oulé  
maternel de l'époux, demeurant à Aubervilliers

4<sup>o</sup> Et de Jacques Christophe Pichon Cultivateur  
âgé de cinquante huit ans, oulé de l'époux, par  
le consentement de sa femme demeurant à Aubervilliers, tous quatre  
témoins qui ont déclaré bien connaître les époux

L'époux nous a justifié avoir satisfait à la loi sur  
le recrutement de l'armée pour le Canton de Saint Denis

Département de la Seine pour  
la classe de Mil huit cent seize  
sept.



Douze 211

Après quoi nous, Jacques Mézières, adjoint au  
Maire de la Commune d'Aubervilliers agissant au nom  
de la Délégation, faisant la fonction d'Officier de l'état  
civil, avons prononcé au nom de la loi que Napoléon  
Degrave et Marie Catherine Lebon sont unis en mariage. Mais en ce qui  
concerne le présent acte que les parties et les témoins ont signé  
avec nous excepté l'époux et le mineur de l'époux qui ont dû être en la Mairie signés  
fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

**Napoléon Degrave** et **Lebon**  
**M. Lebon** et **M. Degrave**  
**J. Boudier** et **J. Pichon**  
Mézières

N<sup>o</sup> 13.  
Duclos  
et  
Mésquite

Du Huitième Morsumbe, Mil huit cent trente  
cinq à Paris

Acte de Mariage de **Clement Duclos**,  
Entrepreneur de lithographie demeurant à Paris rue  
du Bouloi, numéro vingt trois, né à Melun, (Seine et Marne)  
le Douze prairial an cinq correspondant au huit novembre  
mil sept cent quatre vingt dix sept, âgé de trente huit ans  
et cinq mois, fils majeur de Mathurin André Duclos  
en son vivant, Entrepreneur de Notaire public, décédé  
au dit lieu de Melun le sept Août Mil huit cent dix  
neuf, et de Marie Victoire Petitbleu, son épouse  
maintenant sa veuve, rentière, âgée de soixante dix ans  
demeurant à Paris rue Saint Antoine, numéro cent  
vingt neuf, à ce présent et consentant — D'un côté

**M<sup>lle</sup> Adèle Marie Isabelle Mésquite**  
sans profession demeurant chez ses père et mère à Aubervilliers  
rue du Montier, numéro cinq, née à Lille, (Nord), le

Vingt cinq Mois, Mil huit cent quinze, age de Vingt  
cinq et demi, fille mineure de Noisè Mesquite,  
veuve Curatiste, age de soixante deux ans, et de  
Louis Augustin Demont, veuf, son époux, age de  
quarante neuf ans, à ce présent et consentant, en vertu  
du mariage — D'autre part

Les actes préliminaires sont: la promesse du présent  
mariage publiée en cette ville le Dimanche quinze  
et Vingt deux Novembre présent, et en cette ville, et en  
celle de la même du quatrièmè Arrondissement de  
Paris le sixième Jour, et y affiché aux termes de  
la loi sans opposition, le acte de naissance de l'époux  
et de la femme, en vertu de l'époux, par lequel il est  
en forme paraphrasé par le spon, et non main et qui  
seront déposés au greffe du Tribunal civil de la Seine  
au l'un des doubles du présent registre pour y être  
renvoyés, il a été fait lecture d'articles du Chapitre  
du Code civil relatif au mariage

Lesdits époux présents en la Mairie ont séparément  
déclaré à haute Voix prendre en mariage l'un de l'autre  
Madame Marie Isabelle Mesquite et Monsieur  
Clement Duclor.

Le tout en présence de 1<sup>o</sup> Mathurin Arrien Duclor,  
Chercheur de la Région d'homme, officier de retraite, age de  
quarante quatre ans, père de l'époux demeurant à Paris rue Charlot n<sup>o</sup> 4.

2<sup>o</sup> Honoré Duclor, Entrepreneur de Messagerie, age de trente sept  
ans, père de l'époux, demeurant à Melun (Seine et Marne)

3<sup>o</sup> Alphonse Grancholle, négociant, age de vingt neuf ans  
beaufrère de l'époux, à ce présent et consentant, demeurant à Paris rue Saint Philippe

4<sup>o</sup> Et Alexandre Beau Reynaud, Corroier, age de trente cinq ans, beaufrère  
de l'époux, demeurant à Paris rue de Valenciennes n<sup>o</sup> 24.

Tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître le spon  
Après quoi Monsieur Jean Genovès, Nicolas  
Lemoine, Officier de la Commune d'Auberbilliers, faisant  
les fonctions d'officier de l'état civil, avec prononcé  
au nom de la loi par Monsieur Clement Duclor,  
et Madame Marie Isabelle Mesquite, sont unis en

mariage. Mais en vertu de l'acte  
le présent acte que les parties  
et les témoins ont signé et en vertu  
fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.



M. Duclor et M. y Mesquite

M. Reynaud M. L. V. Arrien

De vœux et de M. Duclor

M. Arrien M. L. V. Arrien

M. Reynaud

N<sup>o</sup> 14  
David  
en  
Legendre

Du Vingt quatre Décembre Mil huit cent trente  
cinq à six heures du soir

Acte de Mariage de Charles  
Francois David, Journalier, demeurant chez  
son père à Aubervilliers rue de Paris numéro six, ou il  
est né le trentième Mil huit cent dix sept, age de Vingt  
trois ans, huit mois et Vingt quatre jours, fille mineure qu'on  
au mariage de Louis Etienne David, Journalier,  
age de quarante huit ans, et de Marie Claude Mille,  
Veuve époux, née à Paris (deuxième Arrondissement),  
le Vingt quatre novembre Mil huit cent trente quatre,  
le père présent et consentant — D'une part

Et Marie Louise Elisabeth Legendre  
Cultivatrice, demeurant chez son père et mère à  
Aubervilliers rue aux Reines, Numéro onze ou elle est née  
le trentième Mil huit cent dix sept, age de Vingt deux  
ans, sept mois, et seize jours, fille majeure de Louis  
Charles Legendre, Cultivateur, age de cinquante trois  
ans, et de Marie Louise Demars, son épouse,  
age de cinquante trois ans, à ce présent et consentant — D'autre part

Les actes préliminaires sont: la promesse du présent mariage  
publiée en cette Mairie le Dimanche treize et dix sept Décembre  
présent mois, et y affiché aux termes de la loi sans opposition  
les actes de naissance de l'époux, et celui de l'épouse, et la mère  
de l'époux; de laquelle pièce d'unement en forme il a été fait  
lecture et de chapitre du code civil relatif au mariage

Les Dits époux présents en la Mairie ont séparément déclaré  
à haute voix prendre en mariage l'un Marie Louise Elisabeth  
Legendre, et l'autre Charles François David.

Le tout en présence de M. Jean Louis Lemaire, Cultivateur  
âgé de cinquante ans, oncle maternel de l'époux demeurant  
à Aubervilliers.

2<sup>e</sup> M. François David, marchand de vin, âgé de cinquante ans  
résidant à Aubervilliers de l'époux demeurant à Aubervilliers

3<sup>e</sup> Charles Christophe Pissot, Charpentier de la légion d'honneur  
oncle paternel de l'époux, âgé de cinquante ans, demeurant à Aubervilliers

4<sup>e</sup> M. Pierre Michel Soudet, maréchal ferrant, âgé de cinquante  
ans, cousin de l'époux, demeurant aussi à Aubervilliers  
tous quatre témoins qui ont déclaré bien connaître les époux

L'époux nous a justifié avoir satisfait à la loi en le recrutement  
de l'armée pour le canton de Saint Denis, Département de  
la Seine pour la classe de Mil huit cent trente deux

Après quoi, Nous, Jean Genesio Nicolas Legendre  
Maire de la Commune d'Aubervilliers, faisant les fonctions  
d'officier de l'état civil, avons prononcé au nom de la loi  
que: Charles François David, et Marie Louise Elisabeth  
Legendre, sont unis en mariage. Mais en avons dressé le présent

acte les parties et les témoins ont signé avec nous, excepté

l'époux et l'épouse, la mère de l'époux, et le Sieur Lemaire  
l'un des témoins, qui ont déclaré subséquent à la lecture

fait en la Mairie et publiquement conformément  
à la loi.

David Legendre  
Legendre Pissot Soudet

Lemaire

Cl.

Cl. et ont le présent acte  
contenant quatorze actes de mariage  
prononcé par nous Maire soussigné

A Aubervilliers le 5 Janvier 1836.

L. Maire

Legendre



TABLE.

Noms et prénoms de	
de l'Époux.	de l'Épouse.
<u>B.</u>	
6. Benty. François Joseph	Birn, Christine.
<u>C.</u>	
9. Chevalier. Pierre Antoine	Maury. Marie Adélaïde
<u>D.</u>	
10. David. Antoine Jérôme	Darby. Marie Laurence
11. Demara. Jean Louis	Bonneau. Marie Genevieve madeline
12. Degraze. Antoine Napoléon	Lebone. Marie Catherine
13. Duclou. Clément	Mesquite. Adèle Marie Isabelle
14. David. Charles François	Legendre. Marie Louise Elisabeth
<u>J.</u>	
15. Julien. Nicolas François	Varemeil. Louise Esther
<u>M.</u>	
2. Maugeon. Louis Antoine	Leroux. Marguerite Loi.
4. Mennier. François Benjamin	Henry. Marie Laurence
8. Mazier. Pierre François	Bonneau. Julie Constante
<u>P.</u>	
3. Peigney. Louis Alexandre	Doux. Adèle (V. Leroux)
7. Prou. Jean Baptiste Etienne	Patin. Elisabeth Leonore
<u>R.</u>	
5. Raidou. Michel	Bordier. Genevieve Suzanne

*L. M. M.*